

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ATHLÈTES AUX JEUX D'HIVER DU CANADA DE 2027

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Veillez consulter le CAHIER TECHNIQUE DES JEUX D'HIVER DU CANADA pour connaître les critères d'admissibilité des athlètes et la composition de l'équipe.

Âge : personnes nées entre 2009 et 2012* (celles nées en 2013 peuvent être admissibles en vertu de la clause de développement précoce)

Grade : ceinture verte ou supérieure

Catégories de poids :

Athlètes féminines : -44, -48, -52, -57, -63, -70, +70

Athlètes masculins : -50, -55, -60, -66, -73, -81, +81

Composition totale de l'équipe :

7 athlètes masculins

7 athlètes féminines

SÉLECTION DES COMPÉTITEURS

Les athlètes seront sélectionnés en vertu de la procédure qui suit.

- L'athlète sélectionné sera celui qui aura remporté les deux premiers tournois de sélection (précisés ci-dessous).
- Si deux athlètes différents remportent les deux premiers tournois, on organisera un troisième tournoi auquel seront invités les deux premiers finissants de chacun des deux premiers tournois de sélection (c.-à-d. les athlètes ayant terminé premier et deuxième à chacun de ces tournois). L'athlète qui remportera le troisième tournoi sera sélectionné.
- Exemple (trois athlètes dans une catégorie : A, B, C)

Tournoi de sélection	1 ^{re} place	2 ^e place	3 ^e place
1	A	B	C
2	C	B	A
3	B	C	A

L'athlète « B » serait sélectionné dans cette catégorie.

- Si toutes les catégories ne sont pas comblées au moyen de la procédure ci-dessus, on peut ajouter un deuxième compétiteur dans une catégorie déjà comblée, conformément aux règlements de Judo Canada. Le compétiteur en question sera sélectionné en fonction de sa performance à l'Omnium du Québec de 2026 (catégories d'âge U18 ou U21), selon la répartition des points ci-après :

- 700 points pour une 1^{re} place
 - 500 points pour une 2^e place
 - 300 points pour une 3^e place
 - 50 points par victoire (suivant la définition figurant dans le *Guide des athlètes de Judo Canada*)
 - Les catégories U16 peuvent aussi être considérées, mais les points attribués correspondront à la moitié des points ci-dessus.
- Note spéciale : Si un athlète à développement précoce (né en 2013) se retrouve dans une catégorie non contestée, il ne sera pas systématiquement sélectionné. On utilisera les résultats obtenus à l'Omnium du Québec de 2026, comme décrit ci-dessus, pour déterminer s'il est sélectionné ou si un deuxième athlète au sein d'une autre division est choisi.

*** Judo Nouveau-Brunswick se réserve le droit de sélectionner un athlète dans une catégorie qui ne peut être comblée suivant la procédure ci-dessus. Le cas échéant, le comité de sélection soumettra une recommandation à l'approbation du conseil d'administration. ***

LIEUX DES TOURNOIS

Tournoi de sélection 1

Lieu : à déterminer

Date : à déterminer (septembre 2026)

Tournoi de sélection 2

Lieu : à déterminer

Date : à déterminer (octobre 2026)

Tournoi de sélection 3 (au besoin)

Lieu : à déterminer

Date : à déterminer (novembre 2026)

STRUCTURE DES TOURNOIS

Les tournois de sélection auront une structure similaire à celle ratifiée par le comité de sélection de Judo Nouveau-Brunswick.

MALADIE OU BLESSURE

On ne prendra pas en considération les blessures, les maladies ou les absences pour des raisons familiales, comme des funérailles. Si un athlète ne peut participer à une compétition, son admissibilité sera évaluée en fonction des compétitions auxquelles il a pu participer.

CHOIX DES REMPLAÇANTS

Les remplaçants seront choisis en fonction des critères précisés dans la section sur la sélection des compétiteurs.

EXIGENCES D'ENTRAÎNEMENT

Une fois les membres de l'équipe sélectionnés, des camps et séances d'entraînement obligatoires auront lieu. Les athlètes qui ne respectent pas les exigences minimales d'entraînement pourraient être retirés de l'équipe.

DATE DE NOTIFICATION DE LA SÉLECTION

Le personnel d'entraîneurs/de gestion des Jeux du Canada notifiera d'abord par écrit l'athlète de sa sélection, fondée sur les critères ci-dessus, puis avisera les personnes figurant sur la liste d'envoi générale, au plus tard 30 jours après le dernier tournoi de sélection.

APPELS

Un appel peut être déposé si un athlète, un entraîneur ou un parent estime qu'on n'a pas bien appliqué les critères ou qu'un parti pris a influencé la sélection. L'appel doit être soumis par écrit au président de Judo Nouveau-Brunswick au plus tard cinq jours ouvrables après la sélection finale. Chaque appel doit être accompagné de frais d'administration non remboursables de 200 \$, sous forme d'un chèque certifié ou d'un mandat à l'ordre de Judo Nouveau-Brunswick. La décision du président est définitive et sans appel, et elle sera transmise par écrit à l'appelant.